



RAPPORT DU COMITÉ DE MISSION

2023

SOMMAIRE



ÉDITORIAL

P.4



LA RAISON D'ÊTRE D'ECOSYSTEM

P.6



LE COMITÉ DE MISSION

P.10



5 ENGAGEMENTS

P.14



HOMMAGE À ALAIN GRIMM-HECKER

P.26



ANNEXES

P.27



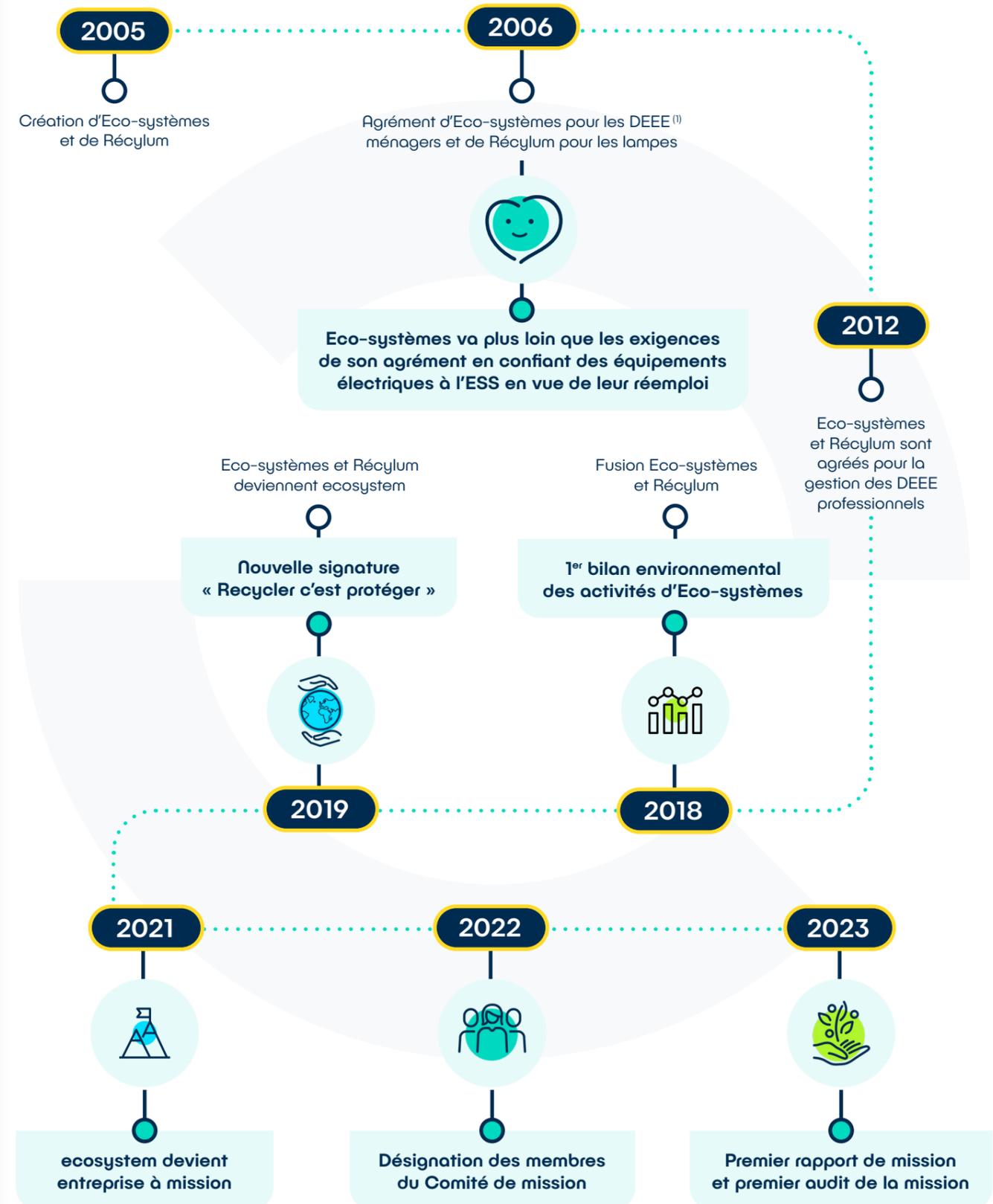
LA RAISON D'ÊTRE D'ECOSYSTEM

« Protéger l'environnement, les ressources naturelles et la santé en mobilisant le collectif pour renforcer l'utilisation de matières recyclées de qualité grâce au développement de la collecte, et pour réduire la quantité de déchets générés grâce à l'allongement de la durée de vie des appareils électriques et électroniques. »

Coconstruite avec les collaborateurs d'ecosystem et les instances de la gouvernance, cette raison d'être constitue un véritable cap qui guide chaque décision et action de l'entreprise. Elle lui permet de se projeter à long terme mais aussi de

mobiliser ses parties prenantes avec un objectif clair : œuvrer à la transition écologique en accompagnant les Français dans la transformation de leurs pratiques pour allonger la durée de vie des appareils électriques et électroniques.

NOTRE HISTOIRE



¹ Déchets d'équipements électriques et électroniques

2023 EN QUELQUES CHIFFRES



ECOSYSTEM A COLLECTÉ :



ES AMPOULES À
NERGIE SE RECYC





LE COMITÉ DE MISSION

Le Comité de mission est composé de onze membres désignés par le Conseil d'administration d'écosystem en juin 2022 pour deux ans, sur proposition du Président et de la Directrice générale d'écosystem.

Le Comité de mission réunit des acteurs qui s'engagent à accompagner ecosystem dans la mise en œuvre de sa mission. Il est le garant du respect des objectifs définis par la mission. Dans cette perspective, les membres du Comité de mission :

- apportent à ecosystem un regard et des compétences externes sur la stratégie que l'entreprise déploie pour accomplir sa mission ;
- assurent un suivi des indicateurs pour évaluer l'avancement et la trajectoire de l'entreprise dans la réalisation de sa mission.

LES MEMBRES DU COMITÉ

Administrateurs d'écosystem



Bruno Gahery
Directeur général de
BSH électroménager

Après une première expérience dans l'industrie du verre, Bruno Gahery a rejoint le groupe Bosch en 1992. En 2021, il prend les fonctions de CFO Western Europe, une zone qui comprend la France, la Belgique et les Pays-Bas.



Brigitte Petit
Administratrice indépendante

Brigitte Petit a plus de trente-cinq ans d'expérience dans le secteur de l'électrodomestique. Membre du comité stratégique de SOS Accessoires depuis 2021, elle a également présidé le GIFAM, le groupement des marques d'appareils pour la maison.



Pierre Thuillier
Administrateur d'écosystem

Pierre Thuillier préside la Fédération du commerce et services de l'électrodomestique et du multimédia (Fenacorem), et vice-préside la Confédération nationale de l'équipement du foyer (CNEF).

Acteurs de la prévention et gestion des déchets



Jacques Desproges

Indépendant, ancien fondateur et PDG de Terra SA

Expert auprès de la Fondation de France sur les questions de protection de l'environnement, de prévention du risque et d'action face aux catastrophes climatiques, Jacques Desproges est Président de l'association Convergence France, qui déploie des programmes de lutte contre la grande exclusion sociale.



Abderaman El Aoufir

Directeur Général de Derichebourg

Après avoir dirigé notamment la compagnie aérienne Servisair, Abderaman El Aoufir prend les fonctions de Directeur Général délégué de Derichebourg Environnement en 2014. Il devient Directeur Général en 2023.

Salariés



Donatien Drilhon

Salarié d'écosystem

Donatien Drilhon travaille dans le secteur de la communication depuis trente ans. Il a rejoint ecosystem en 2007 et exerce aujourd'hui la fonction d'adjoint à la Direction de la communication. Un poste qui lui permet de bénéficier d'une connaissance fine et transverse de l'entreprise.

Personnalités qualifiées



Nathalie Boyer

Déléguée générale d'OREE, Présidente du Comité de mission

Déléguée générale de l'association Orée, Nathalie Boyer est également ambassadrice de l'économie circulaire auprès du ministère de la Transition écologique depuis 2017 et vice-présidente du Conseil national de l'économie circulaire (CNEC).



Virginie Raison-Victor

Géopolitologue et prospectiviste

Virginie Raison-Victor est co-fondatrice du Lépac, le Laboratoire d'études prospectives et d'analyses cartographiques qu'elle a dirigé pendant quatorze ans. Présidente du Giec des Pays de la Loire, Virginie Raison-Victor est aussi co-fondatrice du Grand Défi des entreprises pour la planète.

Élus



Vincent Thiébaud

Député du Bas-Rhin

Après une carrière de plus de quinze ans dans l'informatique, Vincent Thiébaud a été élu député de la 9ème circonscription du Bas-Rhin en 2017, puis réélu lors des élections législatives de 2022. Il siège depuis 2017 à la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

ONG (consommateurs et environnement)



François Carlier

Délégué général de CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie)

Spécialiste des questions de consommation et de pouvoir d'achat des ménages, François Carlier a occupé plusieurs postes à UFC-Que Choisir. Depuis 2013, il est Délégué général de CLCV, association nationale de défense des consommateurs et usagers.





5 ENGAGEMENTS

Entreprise à mission depuis 2021, ecosystem inscrit sa trajectoire et ses actions au service de la transition écologique

La raison d'être d'ecosystem se décline en 5 objectifs sociaux et environnementaux : la lutte contre l'épuisement des ressources fossiles et minérales, la protection de l'environnement et de la santé de tous, la contribution à l'allongement de la durée de vie des appareils, la contribution au développement d'emplois et de compétences et l'accélération des changements de comportements des citoyens.

À chacun d'eux sont associés des objectifs et des indicateurs de performance, grâce auxquels sont évaluées les actions qui sont menées, avec le soutien et l'éclairage des membres du Comité de mission.

Un échelonnement des actions a été travaillé avec le Comité de mission : les actions 2024 répondent donc à une partie des demandes, d'autres actions non présentées dans le rapport étant prévues pour 2025.

1

Lutter contre l'épuisement des ressources fossiles et minérales

en développant la collecte et en contribuant au développement de nouveaux procédés industriels pour produire des matières recyclées de qualité conformes aux exigences d'une nouvelle fabrication.

2

Protéger l'environnement et la santé de tous

en éliminant les substances polluantes ou dangereuses, et en réduisant l'empreinte environnementale de notre activité opérationnelle.

3

Contribuer à allonger la durée de vie des appareils

par la prévention, en particulier la réparation et le réemploi, et en incitant les producteurs à une éco-conception orientée vers la durabilité.

4

Contribuer au développement d'emplois et de compétences

nouvelles dans les métiers de la filière, et accompagner les efforts d'insertion professionnelle de l'économie sociale et solidaire.

5

Accélérer les changements de comportements des citoyens

dans leur vie privée ou leur sphère d'action professionnelle en faveur de pratiques de consommation, de production et de gestion plus éco-responsables.



ENGAGEMENT 1 : LUTTER CONTRE L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES FOSSILES ET MINÉRALES

Dans un contexte de tensions accrues sur les ressources naturelles, l'action d'écosystem est clé pour améliorer l'extraction des métaux critiques présents dans les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), de véritables mines urbaines. La captation de ces métaux permet ainsi d'éviter l'extraction des tonnes de roches brutes dans lesquelles ce métal est contenu. Souvent présents en très faibles quantités dans les flux de DEEE, les efforts réalisés pour extraire ces métaux ne se mesurent pas au travers des taux de recyclage. L'indicateur proposé pour cet engagement vise une évaluation de l'épuisement de ces ressources, complémentaire aux taux de recyclage.

Objectif opérationnel	Indicateur de performance	Cible
Accélérer la captation de métaux (en particulier de métaux critiques) par la collecte et le tri de DEEE à valeur, et par le développement de procédés performants pour l'extraction de ces métaux.	Extraction des matières minérales évitées.	Atteindre d'ici à 2027 une croissance de +50 % des tonnes de matières minérales brutes (minerais...) économisées par rapport à 2020 sur les périmètres DEEE ménagers et lampes, soit 5,7 millions de tonnes de matières minérales brutes économisées.
Résultat 2022	Résultat 2023	
3 750 000 t de matières minérales brutes économisées	4 409 000 t de matières minérales brutes économisées	

Actions 2023

- Partager les enseignements des études menées sur les métaux critiques à l'ensemble des parties prenantes lors d'événements publics.
- Contribuer au projet européen Futuram (Future availability of secondary raw materials).

Décryptage des résultats 2023 :

L'indicateur « Tonnages de matières minérales brutes extraites » est une traduction de l'indicateur issu du bilan environnemental d'écosystem. Cet indicateur peut croître soit en collectant et recyclant plus d'équipements qui contiennent des métaux précieux et critiques, soit en extrayant mieux les composants qui les contiennent, soit en développant de nouveaux procédés de recyclage pour les extraire. En 2023, des travaux sur la composition en matière des cartes électroniques ont permis d'affiner le calcul avec des données plus robustes.

Actions 2024 prévues

- Consolider la feuille de route d'écosystem sur les métaux critiques.
- Orienter le volet « Métaux » de la chaire « Mines urbaines » sur les nouveaux procédés industriels relatifs à l'extraction des métaux critiques et communiquer régulièrement sur les avancements.
- Lancer une expérimentation de pré-tri et de traitement des petits appareils riches en métaux critiques et précieux.
- Etudier la faisabilité d'intégrer de la matière recyclée dans les caisses de transport du PAM et des lampes.
- Construire une feuille de route pour l'accompagnement au développement de procédés de recyclage et de valorisation permettant de réduire les consommations de ressources fossiles (consommations d'énergies fossiles, recyclage des matières plastiques) et réfléchir à un indicateur associé.



AVIS DU COMITÉ DE MISSION :

Le Comité de mission interroge la traduction en « Tonnage de matières minérales brutes » de l'indicateur Epuisement des ressources minérales, initialement calculé en kg Sb eq. grâce aux méthodologies de l'ACV (Analyse de Cycle de vie). Les méthodologies de calcul des indicateurs doivent être disponibles à la consultation. Le Comité de mission souhaite une réflexion sur le rôle que peut jouer ecosystem pour soutenir le recyclage des métaux critiques et stratégiques, au-delà des actions de R&D et de mise en relation d'acteurs. Cette réflexion pourra être intégrée dans le travail sur la feuille de route d'écosystem sur les métaux critiques.

□ Actions 2024 issues des échanges avec le Comité de mission et des demandes formulées en 2023

FOCUS ENGAGEMENT 1

Mécène de la chaire de recherche et d'enseignement « Mines urbaines », ecosystem coordonne et soutient des travaux de recherche pour le développement de procédés de recyclage des métaux critiques.

En parallèle, les équipes d'écosystem mènent également des études sur cette thématique. **Laurène Cuénot**, adjointe à la Direction de la performance environnementale, de la Qualité et des Projets, revient sur le partage de ces études lors de grands événements publics en 2023.

ecosystem mène des études dédiées aux métaux critiques : de quelle nature peuvent être ces études ?

Ces études peuvent être variées et porter par exemple sur la mesure des quantités de métaux critiques présents dans les déchets d'équipements électriques. A partir de l'été 2022 et durant l'année 2023, ecosystem a mené une nouvelle étude prospective qui avait pour objectif d'évaluer les bénéfices environnementaux potentiels de recycler certains métaux critiques présents dans les DEEE mais non extraits à date.

De quelle manière les fruits de ces travaux ont-ils été présentés en 2023 et quelles en sont les retombées ?

Un premier volet de résultats a été présenté en février 2023, lors du congrès de l'International round table on materials criticality (IRTC). Des résultats complémentaires ont été partagés en septembre 2023, lors du congrès Life cycle management (LCM), qui réunit de nombreux acteurs travaillant sur l'évaluation environnementale. Ces présentations ont permis à ecosystem de rencontrer de nouveaux acteurs industriels ou de la recherche et de renforcer ses liens avec des acteurs de la filière, pour co-construire des projets.

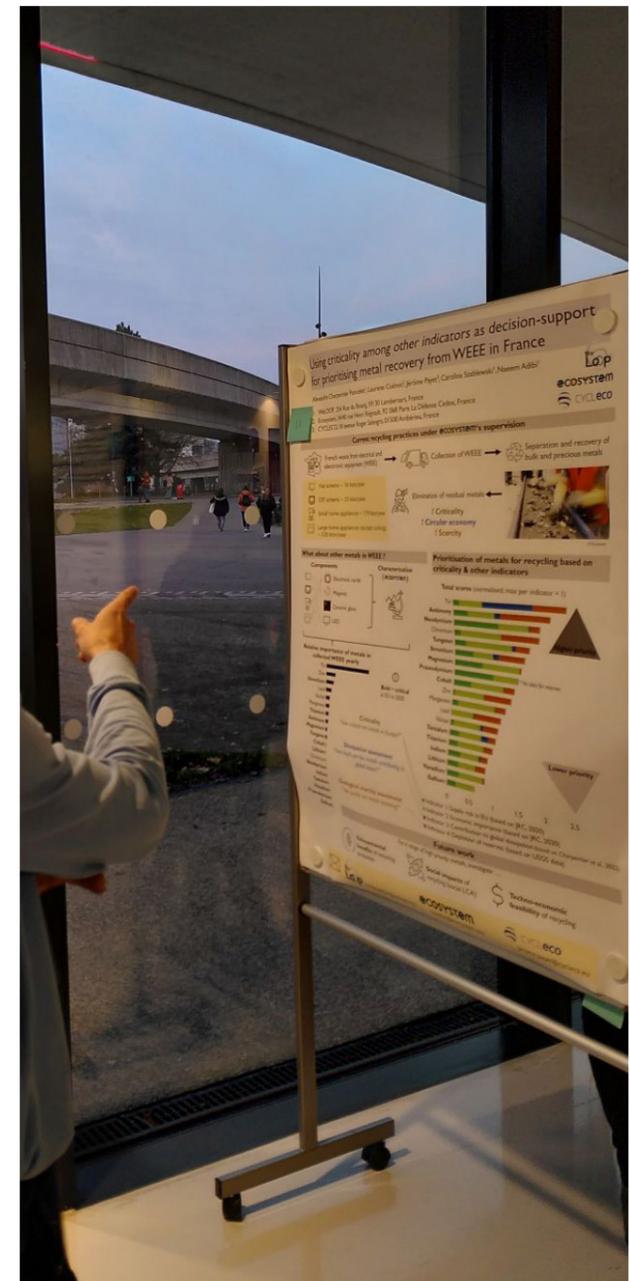
Une autre étude a-t-elle démarré en 2023 ?

Nous avons commencé à l'été 2023 une étude qui porte sur les impacts sociaux (conditions salariales, bien-être et protection des individus...) des métaux critiques issus du recyclage. L'objectif était d'analyser la chaîne de production de ces métaux sur les enjeux sociaux pour identifier les risques et opportunités de l'utilisation des métaux recyclés pour des producteurs. Cette étude a été présentée au R&Day, un événement organisé par ecosystem le 12 mars 2024 en lien avec la Chaire. Notre objectif est de continuer à créer des rendez-vous récurrents pour pouvoir partager efficacement avec l'ensemble de la filière les travaux menés par ecosystem ou dans le cadre de la Chaire Mines urbaines.



Laurène Cuénot

Adjointe à la Direction de la performance environnementale, Qualité et Projets



ENGAGEMENT 2 : PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DE TOUS

Pour ecosystem, l'amélioration des processus de dépollution et de recyclage des DEEE peut avoir un impact environnemental majeur. Par exemple, les gaz fluorés présents dans les réfrigérateurs et les ballons d'eau chaude ont un pouvoir réchauffant estimé de 500 à 20 000 fois supérieur à celui du CO₂. Leur dépollution en atmosphère confinée est clé pour l'impact carbone de la filière. Pour pouvoir extraire ces gaz, il est nécessaire qu'ils soient encore présents dans des équipements demeurés intègres. La mise en place d'une collecte permettant de préserver l'intégrité des équipements est donc indispensable à leur dépollution.

Objectif opérationnel	Indicateurs de performance	Cible
<ul style="list-style-type: none"> Capter un maximum de gaz réfrigérants et isolants présents dans les DEEE pour éviter leur relargage dans l'atmosphère. 	<ul style="list-style-type: none"> Équivalent tonnes de CO₂ éliminées. Taux de CO₂ eq. éliminé. 	<ul style="list-style-type: none"> Atteindre à horizon 2027 une croissance de +15% du taux de CO₂ éliminé par rapport à 2022 sur les périmètres DEEE ménagers et lampes.
Résultat 2022	Résultat 2023	
<ul style="list-style-type: none"> Taux de CO₂ eq. éliminé = 70%* En 2022, 1 250 000 t CO₂ eq. ont été éliminées grâce à la dépollution des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de CO₂ eq. éliminé = 62%* En 2023, 1 181 000 t CO₂ eq ont été éliminées grâce à la dépollution des équipements 	

* Part des gaz captés sur le total des gaz initialement présents dans les DEEE collectés

Actions 2023

- Sélection des candidats de l'appel à projet pour le traitement dédié des ballons d'eau chaude et contractualisation.
- Réalisation d'un documentaire de sensibilisation aux impacts climatiques des gaz réfrigérants et isolants, destiné aux acteurs de la filière.
- Mise en œuvre d'initiatives de collecte et logistique garantissant l'intégrité des équipements de froid.

Décryptage des résultats 2023 :

Les plus anciennes générations d'équipements de froid (réfrigérateurs, congélateurs...) et des ballons d'eau chaude contiennent des gaz à très fort pouvoir de réchauffement climatique. Au fil des années, ces équipements très anciens disparaissent des flux collectés car remplacés par des équipements contenant des gaz moins émissifs : la quantité de CO₂ eq. éliminée diminue donc naturellement, et ce malgré une collecte et une dépollution plus performantes. Le taux de CO₂ éliminé, quant à lui, reflète la proportion de ces gaz qui ont pu être captés. La proportion de ballons d'eau chaude dans les flux a été révisée cette année dans les calculs et est en forte augmentation, l'objectif étant de dépolluer ces équipements dans le cadre du projet KHEOPS. Or en l'attente du déploiement opérationnel de ce projet, les gaz qu'ils contiennent ne sont que partiellement captés, ce qui explique la diminution du taux de CO₂ éliminé.

Actions 2024 prévues

- Lancement des premières installations de traitement des ballons d'eau chaude et retours d'expérience. Trois unités prévues en 2024 avec une capacité théorique à terme d'environ 45 000 t.
- Mise en œuvre d'actions pour accompagner les acteurs de la chaîne dans la maîtrise des pertes en gaz réfrigérants ou isolants des équipements.
- Construction d'une cartographie des EEE mis sur le marché contenant des gaz réfrigérants ou isolants, selon leur nature.
- Réaliser un bilan des actions en faveur de la lutte contre le pillage et les filières illégales.
- Participer à l'étude menée par le réseau RECORD « Risques et adaptation du secteur de la gestion des déchets au changement climatique en France - territoire métropolitain et ultramarin ».

☐ Actions 2024 issues des échanges avec le Comité de mission et des demandes formulées en 2023

AVIS DU COMITÉ DE MISSION :

Le Comité de mission note l'importance des travaux complémentaires pour cet engagement sur la mise en œuvre du projet KHEOPS d'une part, et sur la collecte préservante d'autre part. Le Comité propose de réfléchir à une valorisation du documentaire de sensibilisation aux enjeux climatiques des gaz réfrigérants et isolants auprès des consommateurs et du grand public.

Retours sur les actions 2023 : le Comité suggère de contextualiser l'efficacité de l'action jedonnemonélectroménager.fr, en comparant par exemple aux tonnages des DEEE collectés via les encombrants des villes cibles.

FOCUS ENGAGEMENT 2

Afin d'améliorer les processus de dépollution et de recyclage des ballons d'eau chaude, ecosystem a lancé l'appel à projets KHEOPS.

En 2023, l'objectif était d'identifier des industriels capables d'investir dans la construction d'unités de recyclage et de contractualiser cet engagement commun. Le point sur les premières avancées avec **Damien Lize**, responsable du service Achats.

Quelle est l'ambition du projet KHEOPS ?

L'objectif est de mettre en place des unités industrielles permettant de recycler dans les meilleures conditions l'ensemble des ballons d'eau chaude qui arrivent en fin de vie, en métropole et dans les départements d'outre-mer.

Quelles ont été les avancées concrètes en 2023 ?

Après analyse des candidatures, quatre industriels ont été retenus. Nous avons été attentifs à la technologie proposée pour recycler les ballons d'eau chaude. Le réseau commercial des industriels leur permettant de capter les ballons était un autre point d'attention. Nous avons signé courant 2023 un contrat avec Derichebourg et ses filiales (Revival, Purfer, Eska), Decons et Coolrec. La construction des unités de traitement et recyclage a été lancée. Le démarrage de deux unités est prévu dès la mi-2024, la troisième unité démarrera fin 2024. Deux autres sont planifiées en 2025. L'objectif est que chaque site traite environ 15 000 tonnes de ballons d'eau chaude par an.

En attendant le démarrage des unités de traitement, ecosystem a mis en place un plan de contingence à l'été 2023. En quoi consiste-t-il ?

Il s'agit de traiter les ballons d'eau chaude dans des broyeurs ouverts, lors de campagnes dédiées à ces équipements. Cela permet de capter les fractions légères dans lesquelles se trouvent les mousses polluantes puis de les envoyer vers des incinérateurs spécialisés afin de détruire les gaz à effet de serre. Cette étape intermédiaire permet de détruire 20 % des gaz contenus dans les ballons.



Damien Lize
Responsable du service Achats



jedonnemonélectroménager.fr

L'une des actions prévues par ecosystem en 2023 était la mise en œuvre d'initiatives de collecte et logistique garantissant l'intégrité des équipements, de froid notamment. Dans ce cadre, ecosystem a créé "jedonnemonélectroménager.fr", un service de collecte gratuit, à domicile et sur RDV, permettant aux consommateurs de se séparer de leurs gros appareils usagés. En 2023, plus de 34 000 équipements, dont 30 % d'équipements de froid, ont été collectés grâce à la mise en place de ce service à Paris, Cannes et Nice. Cette solution de collecte est une alternative au ramassage des appareils via les encombrants, et donc leur dépôt sur le trottoir où ils sont soumis au risque de pillage. En particulier pour les réfrigérateurs, le vol des compresseurs conduit à libérer dans l'atmosphère des gaz à très fort impact sur le climat. Cette collecte dite "préservante" est donc un outil essentiel de réduction des émissions de gaz et d'acheminement d'équipements de qualité pour réemploi.



ENGAGEMENT 3 : CONTRIBUER À ALLONGER LA DURÉE DE VIE DES APPAREILS

Cet objectif, qui a pris une nouvelle ampleur avec la loi Agec, est inscrit dans les gènes d'écosystem. Depuis sa création, l'entreprise œuvre avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour améliorer le réemploi des appareils électriques. La mise en œuvre du fonds réemploi s'appuie sur cette expertise historique. Le dispositif d'incitation à la réparation, lui, vient amplifier les actions de prévention des déchets en allongeant la durée d'usage des appareils.

Objectifs opérationnels	Indicateurs de performance	Cibles
<ul style="list-style-type: none"> Étendre les indicateurs de mesure de la performance environnementale aux activités de réemploi et de réparation. Augmenter le nombre d'appareils réemployés grâce à un diagnostic performant de leur qualité. Mettre à disposition des outils et services dédiés à la sensibilisation et l'accompagnement des producteurs, pour une conception durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Production d'un bilan environnemental des activités de réemploi/réutilisation et de réparation. Taux de réemploi sur le gisement d'appareils pré-triés (proposition de construction de l'indicateur associé à cet objectif opérationnel à horizon 2024). Nombre de participants aux actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'éco-conception et l'économie circulaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Publication d'un bilan environnemental des activités de réemploi/réutilisation et de réparation. Cible associée à la construction de l'indicateur, à définir à l'horizon 2024. Cible de 1 200 participants/an en 2024.
Résultat 2022	Résultat 2023	
1 127 participants aux actions de sensibilisation et d'accompagnement menées par ecosystem	1 169 participants aux actions de sensibilisation et d'accompagnement menées par ecosystem	

- ### Actions 2023
- Mettre à disposition une plateforme web dédiée à l'accompagnement des producteurs à l'éco-conception en vue de la deuxième et dernière vie des produits.
 - Expérimentation d'un outil d'aide à la datation des EEE via l'intelligence artificielle (projet ODAIA).
 - Production des données nécessaires à la réalisation d'une première calculatrice sur les bénéfices environnementaux de la réparation des lave-linge, réfrigérateurs, télévisions et aspirateurs.

- ### Actions 2024 prévues
- Lancer une étude pilote sur l'évaluation de l'empreinte environnementale des activités de réemploi / réutilisation et de réparation d'équipements professionnels.
 - Lancer des études pour collecter ou construire les données manquantes, nécessaires à la réalisation d'un bilan environnemental robuste des activités de réemploi / réutilisation et de réparation.
 - Déployer l'outil d'aide au diagnostic des EEE via l'intelligence artificielle sur au moins deux sites.
 - Refondre le schéma directeur réemploi : état des lieux, analyse et définition des possibilités de modèles de réemploi pour ecosystem (exploitation des hubs et optimisation des opérations de préparation au réemploi, barèmes des distributeurs et autres partenaires).
 - Étudier et construire une première évaluation du nombre d'appareils réemployés issus d'un pré-tri.
 - Compléter l'indicateur « nombre de participants » avec des éléments relatifs à la satisfaction.
 - Création d'un programme de visites de sites de recyclage ou réemploi, couplées à des ateliers d'éco-conception.

AVIS DU COMITÉ DE MISSION :

Le Comité sera attentif aux travaux et évolutions concernant les fonds réemploi et réparation, qui sont clés pour cet engagement. Par ailleurs, le Comité souhaite que l'indicateur concernant le nombre de participants aux actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'éco-conception et l'économie circulaire soit étoffé avec une information relative à la satisfaction des participants. Le sujet des plans de prévention et d'éco-conception, obligation des producteurs mise en place par la loi Agec et dont ecosystem a publié une synthèse l'année dernière, est structurant pour le Comité. En conséquence, des échanges plus approfondis sur cette thématique sont prévus en 2024 : ils permettront de mettre en perspective les enseignements tirés de ces plans avec un accompagnement sectoriel des producteurs à l'éco-conception et l'économie circulaire.

□ Actions 2024 issues des échanges avec le Comité de mission et des demandes formulées en 2023

FOCUS ENGAGEMENT 3

La loi Agec impose à tout producteur d'élaborer et mettre en œuvre un plan de prévention et d'éco-conception.

Afin de les accompagner dans cette démarche, ecosystem a développé en 2023 une plateforme web. **Axel Roy**, responsable du pôle Éco-conception et Économie circulaire, présente ce nouvel outil.

Quelles étaient les principales demandes d'information formulées par les producteurs ?

Nous avons reçu énormément de demandes d'information en 2023. Beaucoup de questions portaient sur la recyclabilité des équipements et l'intégration des matières recyclées, en particulier les plastiques. Les producteurs nous sollicitent pour trouver des sources d'approvisionnement de plastiques recyclés, pour être conseillés dans les étapes concrètes à mettre en œuvre.

Une plateforme dédiée aux professionnels a été lancée en septembre 2023. Quels sont les contenus proposés ?

Les rubriques abordent la réglementation sous différents angles afin de répondre au niveau de maturité des producteurs : explications des obligations, outils de formation, informations sur le recyclage des DEEE, évaluation de la recyclabilité grâce à notre simulateur pédagogique REEECYC'LAB, possibilités d'innovation via nos projets de recherche et développement... Chaque rubrique a vocation à être alimentée pour fournir le meilleur accompagnement. Le contenu sera disponible en anglais en 2024.

Les retours sur cette plateforme sont-ils positifs ?

Les producteurs sont généralement très satisfaits car cette plateforme complète efficacement notre hotline (mail et téléphone), nos ateliers personnalisés et webinaires. Nous travaillons d'ailleurs dans la co-réflexion en les sollicitant par le biais de sondages et d'entretiens qui nous permettent d'évaluer leurs besoins pour y répondre au mieux.



Axel Roy
Responsable du pôle éco-conception et Économie circulaire





ENGAGEMENT 4 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'EMPLOIS ET DE COMPÉTENCES

ecosystem doit, à son échelle, participer au recrutement et à la montée en compétences des professionnels de la filière. Une étude, réalisée en 2022 par PwC sur « Le marché de la Réparation du GEM, PEM et EGP en France », estime par exemple que le secteur de la réparation doit recruter 2 900 techniciens d'ici à 2027 pour compenser les départs à la retraite et accompagner la croissance de la réparation.

Objectifs opérationnels	Indicateurs de performance	Cibles
<ul style="list-style-type: none"> Contribuer au développement d'emplois et à l'insertion dans la filière. Contribuer au développement de compétences pour les métiers de l'économie circulaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une méthodologie de quantification bisannuelle des emplois dans la filière. Développer et mettre à disposition des contenus de formation pour les professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> Production d'une méthodologie de quantification bisannuelle des emplois dans la filière, puis mise en place d'un indicateur quantitatif sur les emplois dans la filière à horizon 2025. Développement de contenus de formation pour les professionnels et étudiants en études supérieures, puis mise en place d'un indicateur quantitatif sur le nombre de personnes formées à horizon 2025.

Actions 2023

- Première promotion du certificat professionnel sur l'économie circulaire.
- Réalisation de formations sur le risque incendie auprès des opérateurs logistique et traitement.
- 100 % des collaborateurs formés à l'économie circulaire dès leur intégration dans l'entreprise (Odysée circulaire).
- Adapter la méthodologie de calcul des emplois dans la filière pour un calcul et une publication des résultats bisannuelle.

Actions 2024 prévues

- Étude sur les leviers de féminisation pour les métiers de la filière.
- Test d'un outil de sensibilisation à l'économie circulaire (Odysée circulaire) auprès de nos parties prenantes, centré sur les producteurs dans un premier temps.
- Réalisation d'une étude sur les besoins en compétences pour réussir la transition vers l'économie circulaire en entreprise, centrée sur les producteurs dans un premier temps.
- Structuration de notre accompagnement pour les formations post-bac et étude des indicateurs de performance pertinents associés.

Décryptage des résultats 2023 :

Les deux objectifs opérationnels associés à cet engagement s'appuient sur des indicateurs qualitatifs. Leurs évolutions se traduisent aujourd'hui dans les actions menées. Les enseignements de ces premières phases permettront la construction progressive d'indicateurs quantitatifs à horizon 2025.

AVIS DU COMITÉ DE MISSION :

Les actions relatives à la mise en place de formations post-bac, sont considérées comme contribuant au développement de compétences et donc à rattacher à l'engagement 4. Cette bascule dans l'engagement 4 pourra amener à réviser les indicateurs proposés pour l'objectif opérationnel « Contribuer au développement de compétences pour les métiers de l'économie circulaire ». Le Comité de mission propose que l'Odysée circulaire puisse être proposée également aux parties prenantes d'ecosystem, en l'étendant aux opérateurs de traitement.

Retours sur les actions 2023 : le Comité de mission propose que soit renforcé le suivi de la participation à l'Odysée circulaire des collaborateurs ecosystem et des participants externes.

FOCUS ENGAGEMENT 4

ecosystem, l'école Mines Paris - PSL et l'Université Paris Dauphine - PSL se sont associés pour créer la formation certifiante « économie circulaire ».

Adressée aux professionnels, elle s'est déroulée entre mars et juin 2023. **Xavier Lantoinette**, Directeur de la Performance environnementale, de la Qualité et des Projets chez ecosystem revient sur cette première promotion.

Quelle est la genèse de cette formation ?

Elle est née d'un partenariat entre ecosystem et l'École des Mines sur le Master Ingénierie et Gestion de l'Environnement (IGE). La loi Agec venait de transformer le monde du recyclage et soulevait de nombreuses questions dans les entreprises. Nous avons eu le souhait de créer une formation certifiante sur la thématique de l'économie circulaire qui requestionne et challenge des fondamentaux au sein des entreprises.

À qui cette formation s'adresse-t-elle ?

Nous souhaitons proposer une formation très pratique et pas uniquement théorique ; cela impliquait des études de cas, des moments d'intelligence collective et des visites terrain. Il ne nous était donc pas possible de l'ouvrir à des centaines de personnes, c'est pourquoi nous avons choisi de l'adresser à des dirigeants et à des personnes en poste ayant la capacité d'engager et faire évoluer leur entreprise. La première promotion de certifiés en 2023 comptait 20 personnes. À travers elles, nous avons à cœur d'embarquer 20 entreprises dans leur changement. Le point d'orgue de la formation est d'ailleurs la présentation d'un travail personnel sur un sujet concret : « Comment mettre en œuvre une démarche d'économie circulaire dans mon entreprise ? »

Quels ont été les retours des nouveaux certifiés ?

La grande qualité des enseignants-chercheurs et des intervenants a été soulignée. La visite d'un centre de traitement a été appréciée car cela rend très concrète la filière du recyclage, du réemploi et du rôle de l'Économie sociale et solidaire. Enfin, la grande diversité des profils parmi les étudiants est aussi un atout car elle enrichit les échanges et montre que tous les secteurs de l'économie et toutes les tailles d'entreprises peuvent s'engager dans une nouvelle forme d'économie, plus durable.



Xavier Lantoinette
Directeur de la Performance
environnementale, de la Qualité
et des Projets





ENGAGEMENT 5 : ACCÉLÉRER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS DES CITOYENS

ecosystem sensibilise quotidiennement les citoyens aux bons gestes, notamment de recyclage, afin d'améliorer les performances de collecte et de traitement des équipements électriques. Malgré des campagnes d'informations récurrentes, des progrès restent à faire, notamment pour les petits appareils ménagers : environ 120 000 tonnes sont encore jetées dans les ordures ménagères chaque année.

Objectifs opérationnels	Indicateurs de performance	Cibles
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser et informer le grand public régulièrement. Sensibiliser les élèves et les étudiants. 	<ul style="list-style-type: none"> Fréquentation des sites web d'ecosystem suite aux campagnes de communication. Nombre de classes inscrites au Défi ecosystem. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un Observatoire de l'évolution des changements de comportements à horizon 2025. Au moins 4 500 classes / an sensibilisées au Défi ecosystem.
Résultat 2022		Résultat 2023
4 633 classes sensibilisées au travers du Défi ecosystem		4 571 classes sensibilisées au travers du Défi ecosystem

Actions 2023

- Participer au Tour de France.
- Renforcer l'information autour des bons gestes pour l'entretien des appareils.
- Développer une calculette de sensibilisation aux bénéfices environnementaux de la réparation.
- Participer à des salons annuels sur les métiers de l'environnement.

Décryptage des résultats 2023 :

La cible concernant le Défi ecosystem est fixe : ecosystem produit chaque année des kits pédagogiques destinés aux écoles, avec pour objectif que 4 500 classes au moins s'inscrivent et réalisent les défis proposés. En 2023 comme en 2022, cette cible a été atteinte et même dépassée.

Par ailleurs, ecosystem travaille à la mise en place d'un Observatoire sur l'évolution des comportements des consommateurs, duquel pourra être extrait un indicateur quantitatif permettant d'évaluer la sensibilisation du grand public.

Actions 2024 prévues

- Participation au Tour de France.
- En amont du Tour de France, lancement d'un challenge de collecte à destination des écoles primaires sur les villes étapes.
- Structuration d'un Observatoire de l'évolution des changements de comportements.
- Construction d'une campagne de sensibilisation au recyclage des petits appareils électriques ménagers afin de sensibiliser aux erreurs de tri.
- Lancement d'une action de sensibilisation via un réseau social affinitaire, pour inciter au geste de recyclage des appareils de « gaming ».

AVIS DU COMITÉ DE MISSION :

Le Comité de mission suggère que les actions relatives à la participation à des salons sur les métiers de l'environnement ou les travaux liés aux formations post-bac basculent dans l'engagement 4. En conséquence, l'objectif opérationnel « Sensibiliser les élèves et les étudiants » ainsi que son indicateur de suivi devront être révisés. Pour donner suite à la demande du Comité, les actions spécifiques développées pour les DROM COM seront présentées au Comité de mission en 2024.

Retours sur les actions 2023 : une phase de test de la calculette de sensibilisation aux bénéfices environnementaux de la réparation est organisée avec le Comité de mission. Cette calculette est jugée ludique et instructive. Pour une meilleure compréhension du public et une aide à la décision pour le consommateur, elle doit être complétée avec une synthèse des résultats accompagnant l'action. La calculette pourra être testée auprès d'un panel d'utilisateurs pour la valider.

☐ Actions 2024 issues des échanges avec le Comité de mission et des demandes formulées en 2023

FOCUS ENGAGEMENT 5

Depuis 2020, ecosystem est partenaire du Tour de France. En 2023, l'émission « Mission réparation » voit le jour à la télévision, sur RMC Découverte.

Marie Fourure, chargée de communication grand public, présente ces rendez-vous qui permettent à ecosystem d'entrer en relation directe avec les consommateurs pour les sensibiliser.

ecosystem est présent sur le Tour de France depuis 2020 : quelles sont les actions mises en œuvre pour informer le public sur la nécessité de réparer, donner, recycler ?

En intégrant le Tour de France et sa fameuse Caravane, la volonté d'ecosystem était de sensibiliser à ces trois gestes à travers des actions symboliques. Au départ et à l'arrivée de toutes les étapes, nous sommes donc aux côtés du public. Nous offrons un tournevis pour inciter à la réparation, le don occupe une place importante grâce à la grande collecte solidaire de téléphones. Quant au recyclage, il est bien présent avec notre atelier d'exercice au tri.

ecosystem est à l'origine du programme « Mission réparation » sur RMC Découverte. De quelle manière est-il né ?

« Mission réparation » est né d'un constat et d'un objectif. Le constat : des émissions télévisées à succès mettent en scène la réparation automobile. Pourquoi ne pas proposer un programme dédié à la réparation des appareils électriques et électroniques ? L'objectif était d'inciter les Français à penser à la réparation quand un appareil tombe en panne. Il s'agissait aussi de lancer notre dispositif d'aide à la réparation avec le Bonus réparation et le label QualiRépar.

Quel est le bilan de ces deux grands rendez-vous avec le grand public ?

Il est très positif. Durant le Tour de France, grâce à notre grande collecte solidaire de téléphones, nous avons recueilli plus de 100 000 appareils en quatre ans. Le Tour offre aussi l'occasion d'échanger avec les Français et de valoriser tous les bons gestes sur les réseaux sociaux. En 2023, les vidéos produites pendant l'événement ont été vues 3,7 millions de fois. Quant à « Mission réparation », chacun des douze épisodes a rassemblé plus de 400 000 téléspectateurs et la diffusion de ces contenus sur les réseaux sociaux nous a déjà permis de toucher 11 millions de contacts.



Marie Fourure
Chargée de communication grand public

Concernant le renforcement de l'information autour des bons gestes pour l'entretien des appareils, ecosystem a publié sur son site internet en 2023 des **fiches « entretien des produits »**. Ces 24 fiches prodiguent aux consommateurs des conseils d'entretien pratiques (par exemple, sur l'importance de dépoussiérer ou dégivrer un réfrigérateur) ainsi que des informations autour de la réparation de chacun des équipements.

HOMMAGE À ALAIN GRIMM-HECKER

Les membres du Comité de mission et les collaborateurs d'écosystem ne sauraient construire ce rapport sans une pensée appuyée pour Alain Grimm-Hecker, décédé à 75 ans en ce début d'année 2024. Fondateur et Président d'écosystem depuis sa création, il était un expert du secteur de l'électroménager au sein duquel il a commencé sa carrière et qu'il n'a plus quitté.

Après des fonctions marketing et vente chez Philips, il rejoint Whirlpool en tant que Directeur général avant de prendre la présidence puis la vice-présidence Europe pour le commerce et le marketing.

Entré chez Moulinex en 1996, il devient DGA des opérations du Groupe SEB en 2001 avant de se voir confier la direction du retailing au niveau mondial. En parallèle, Alain Grimm-Hecker s'engage en faveur du collectif au sein du Gifam – organisation professionnelle de l'électroménager – dont il a été le président à trois reprises entre 1994 et 2008.

En 2005, fort d'une expertise de trente-trois ans dans l'électroménager et des liens de confiance qu'il a su créer avec l'ensemble de la filière, il fonde Eco-systèmes. Il pose alors les premières pierres d'un éco-organisme qui deviendra rapidement leader, en France et en Europe, de la gestion des déchets d'équipements électriques

et électroniques. Dès le début, il place au cœur de ses combats l'intégration de l'économie sociale et solidaire dans la filière.

En 2012, il contribue à élargir le périmètre d'intervention et de responsabilité de l'entreprise avec l'intégration des équipements professionnels. Puis il s'engage, en 2017, pour la fusion d'Eco-systèmes et Récylum, éco-organisme en charge notamment du recyclage des Lampes. L'entreprise devient ecosystem.

Homme de convictions, son objectif a été de construire un modèle d'éco-organisme à haute valeur environnementale, économique et sociale, en développant une filière de qualité. C'est pourquoi il a œuvré, ces dernières années, afin qu'écosystem revête la qualité de société à mission. Le présent rapport matérialise son engagement. Nous aurons à cœur de poursuivre son action au service de l'intérêt général.



ANNEXES

mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

ECOSYSTEM

Rapport de l'organisme tiers indépendant (tierce partie) sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 7 octobre 2021 au 31 décembre 2022

ECOSYSTEM

Société par actions simplifiée à capital variable de 240 000 €
Siège social : 34-40 rue Henri Regnault 92068 Paris La Défense Cedex
RCS Nanterre 830 339 362

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 7 octobre 2021 au 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de votre société (ci-après « entité »), membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société ECOSYSTEM, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro 3-1895, nous vous présentons notre rapport sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telle que présentée dans le rapport du comité de mission et relative à la période allant du 7 octobre 2021 au 31 décembre 2022, joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

La société ECOSYSTEM a mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts.

Toutefois, l'indisponibilité des éléments nécessaires et suffisants en matière de traçabilité de la piste d'audit relative à l'indicateur "*Nombre de participants aux actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'écoconception et l'économie circulaire*", ne nous permet pas, à la date de notre intervention, de nous exprimer sur la sincérité des données publiées et donc du respect de l'objectif opérationnel "*Mettre à disposition des outils et services dédiés à la sensibilisation et l'accompagnement des producteurs pour une conception durable*".

Concernant l'objectif opérationnel relatif à *l'extension des indicateurs de mesure de la performance environnementale aux activités de réemploi et de réparation*, le socle méthodologique nécessaire à la production d'un bilan environnemental des activités de réemploi/réutilisation et de réparation est en cours de construction au sein de l'éco-organisme. De la même manière, l'objectif opérationnel relatif à *l'augmentation du nombre d'appareils réemployés grâce à un diagnostic performant de leur qualité* n'est pas encore adossé à un indicateur de pilotage dont le déploiement est prévu à l'horizon 2024.

Concernant l'engagement visant à *accélérer les changements de comportement des citoyens*, l'éco-organisme n'a pas encore formalisé de cible relative à la sensibilisation des élèves et étudiants. Quant à *la sensibilisation et l'information du grand public par la communication régulière*, ECOSYSTEM vise la construction d'un indicateur alimenté par l'observatoire de l'évolution des changements de comportements à l'horizon 2025.

En raison de l'importance des faits décrits ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour émettre une conclusion sur le respect par l'entité de deux objectifs sociaux et environnementaux « *Contribuer à allonger la durée de vie des appareils par la prévention, en particulier la réparation et le réemploi, et en incitant les producteurs à une éco-conception orientée vers la durabilité* » (engagement 3) et « *Accélérer les changements de comportement des citoyens dans leur vie privée ou leur sphère d'action professionnelle en faveur de pratiques de consommation, de production et de gestion plus éco-responsables* » (engagement 5) retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification,

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis pour chacun des autres objectifs sociaux et environnementaux (engagements 1, 2 et 4), et que
- par conséquent, la société ECOSYSTEM respecte chacun des autres objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations portant sur les objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du comité de mission.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées peuvent être sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement ...).

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmise par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce rapport est joint au rapport de gestion du Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

¹ ISAE 3000 (révisée) - *Mission d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique*

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE_SQ_Programme de vérification_SAM_V1.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre mai 2022 et mai 2023 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation du rapport du comité de mission, représentant notamment le comité de mission, la Direction des Relations Institutionnelles, Juridique et Contrôle Interne, la Direction de la Performance Environnementale, des Projets et de la Qualité, la Direction du Développement et la Direction de la Communication.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des

membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de la société.

- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission et le dernier rapport du comité de mission établi depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, Déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de la société au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par la société à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par la société.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs (Annexe 1) et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;

- vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
- mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications au siège de l'entité et couvrent 100 % des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
- apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,

Mazars SAS

Paris La Défense, le 24 mai 2023



Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

Annexe 1 : Informations revues en tests de détail

- Equivalent tonnes de matières minérales brutes économisées (t eq.)
- Etude pour estimer le bénéfice environnemental et sociétal potentiel du recyclage des métaux non extraits des DEEE à date, intégrant la réalisation d'une cartographie des métaux dans les cartes électroniques
- Expérimentation d'une solution de collecte préservante des Petits Appareils
- Equivalent tonnes de CO2 éliminées (t CO₂ eq.)
- Lancement d'un appel à projet pour le traitement dédié des ballons d'eau chaude
- Socle méthodologique pour l'évaluation environnementale de ces activités
- Cadrage d'un projet de diagnostic des EEE via l'intelligence artificielle (projet ODAIA)
- Nombre de participants aux actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'écoconception et l'économie circulaire (nbre)
- Outil de sensibilisation des producteurs aux enjeux de la filière DEEE (plateforme EEASY)
- Etude sur les emplois dans la filière DEEE
- Certificat professionnel sur l'économie circulaire en partenariat avec plusieurs écoles
- Outil de sensibilisation à l'économie circulaire (Odyssée circulaire)
- Participation au Tour de France
- Campagnes d'affichages pour le recyclage des ampoules
- Nombre d'élèves et étudiants sensibilisés



© ECOSYSTEM : 830 339 362 R.C.S. NANTERRE - RÉALISATION © THE EDITORIALIST.

